



Compte rendu de CAPL du 21 novembre : Listes d'aptitude au grade de contrôleur

Les élus FO-DGFIP ont lu une déclaration liminaire dénonçant les suppressions d'emploi et rappelant que la catégorie C est la catégorie "sacrifiée".

Sur les promotions, le syndicat exige du ministre qu'il respecte ses engagements quant au plan de qualification ministériel 2012 avec le maintien des promotions prévues pour 2012 mais aussi pour 2013.

Cette commission se tient dans le flou le plus complet puisque la Direction n'a aucune idée du nombre réel de promotions dont le Rhône disposera en 2013. Plutôt que d'accepter un report général, notre administration se lance dans la divination... et donne aux départements un nombre de candidats à classer, pour le Rhône ce sera 41. Tout en précisant que ce chiffre est purement indicatif et qu'il ne présume pas du volume de promotions. Cette supposition risque d'aboutir à de nouvelles déconfitures pour les agents classés qui finalement ne seront pas promus.

A cela s'ajoute la perspective de la suppression du "droit au retour" existant dans la filière Gestion Publique. C'est à dire une priorité absolue pour le retour, y compris en surnombre, dans le département d'origine des promus de C en B par concours interne et liste d'aptitude.

Cette disposition défendue uniquement par FO est la garantie d'une promotion sociale pour tout les agents sans pénaliser leur vie personnelle.

La conséquence immédiate et visible de cette suppression est la baisse importante du nombre de candidats en filière Gestion Publique : 185 en 2012, 95 pour 2013 soit 90 agents qui renoncent à une promotion qui pour beaucoup serait justifiée.

En bref, de 310 candidats en 2012 on passe à 217 pour 2013 dont 122 de la filière fiscale (124 en 2012).

La Direction a explicité les critères de sélection retenus pour aboutir à la liste de 31 noms publiée le 14 novembre sur Ulysse: tout d'abord, les qualités professionnelles de l'agent et ensuite sa capacité à s'insérer dans un collectif de travail, voir à encadrer. L'ouverture sur les autres a été soulignée, au travers d'actions de formation ou de tutorat par exemple. Par ailleurs le président a reconnu l'importance qu'il donne à l'entretien individuel qui n'est pas obligatoire, mais qui permet d'avoir un regard croisé sur les candidatures autre que celui du chef de poste ou de service. L'entretien individuel est donc fortement conseillé.

L'an dernier, FO-DGFIP avait dénoncé le déroulement de la CAP locale de liste d'aptitude. La direction en a manifestement tiré des leçons, puisque cette année sur 41 potentialités supposées seuls 31 agents avaient été classés, laissant aux débats de la CAP une marge de manœuvre de 10 places.

Les élus ont attiré l'attention de la Direction sur les dossiers dont la qualité mérite un classement en excellent, 1/3 des dossiers que nous avons présentés ont été retenus.

A l'issue de cette CAPL, la liste définitive propose la candidature de 41 agents:

Les représentants FO-DGFIP : Pascaline KERHOAS, Salima SALHI, Thierry MALOSSE.